Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du vendredi 23 février 2018

La séance est ouverte à 21h00.

Présents: DERANQUE Roger, Maire; ARAMAND Françoise, 1ère Adjointe, RIOU Jean-Yves, 2ème Adjoint;

VALENTIN Régis, 3^{ème} Adjoint ; REUS Anne-Cécile, 4^{èmé} Adjointe.

Conseillers municipaux : AUDIBERT Régis, BRESSIER Martine, DAUPHIN Anne-Marie, EGG Philippe,

GARDON Alain, GUEYDON Alain, MIRAN Audrey, MORRA Roger, TENDEIRO Jean.

Absents: BLANC Claudie, DELOGU-HAMELIN Marie-Christine, REUSA Claude, ROMANI-PREVOTEAU

Céline.

Pouvoirs: BLANC Claudie à ARAMAND Françoise.

Secrétaire de séance : ARAMAND Françoise

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 13 février 2018.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire retire de l'ordre du jour les points suivants :

- 1. Approbation du compte de gestion 2017
- 2. Vote du compte administratif 2017

Motif : les éléments financiers n'ont pas encore été transmis par la Trésorerie de Pertuis.

ORDRE DU JOUR

Examen anticipé de la demande de subvention 2018 déposée par le Centre Culturel Cucuron-Vaugines (CCCV)

Le Maire donne la parole à Françoise ARAMAND, adjointe en charge des relations entre la commune et le milieu associatif.

Elle fait part du courrier du Président du CCCV sollicitant l'examen anticipé de la demande de subvention 2018 en vue de boucler le budget prévisionnel du festival de rue « Le Grand Ménage de Printemps ». Dans ce courrier, l'attention de la Commune est notamment attirée sur le fait que son soutien financier, tout comme ceux des communes de Cadenet et Vaugines, déterminera la participation financière du Département, de la Région et de l'Etat dans ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de réserver une suite favorable à la requête du CCCV en lui attribuant de façon certaine la somme de 7 000 €, montant identique à celui octroyé en 2017. La subvention exceptionnelle de 1000 € sera quant à elle examinée avec l'ensemble des autres demandes par la commission Finances.

Affectation du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2017-2019

Le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département d'un « Contrat de Solidarité Territoriale » sur la période 2017-2019, en lieu et place de l'ancienne contractualisation qui se déclinait sous la forme d'avenants annuels.

Une enveloppe de 20 242 800 € est prévue sur cette période pour les communes du département de moins de 5 000 habitants. Elle est ventilée, par commune, en fonction des dotations forfaitaires globales.

Une part de 10 % du montant de chaque dotation sera réservée au financement d'opérations répondant aux critères d'éligibilité du nouveau dispositif départemental en faveur du « Patrimoine en Vaucluse ».

Concernant la commune de Cucuron, la somme de 208 800 €, dont 20 880 € au titre du dispositif « Patrimoine en Vaucluse » a été attribuée pour les années 2017/2018/2019.

Le Département interviendra au taux maximum de 70 % HT, et la part d'autofinancement devra être au moins égale à 20% des financements publics apportés au projet.

Au regard de ces éléments, le Maire propose d'affecter cette dotation aux projets suivants :

- Restructuration du bâtiment anciennement occupé par l'Office National des Forêts pour accueillir les Services Techniques communaux.
- Travaux d'extension/adaptation entrepris dans le cadre du transfert de la caserne des Pompiers sur le site de la Déboulière, dans le hangar actuellement occupé par les Services Techniques, et auxquels la Commune participe à hauteur de 200 000 €.

Intitulé de l'opération	Coût de l'opération (€ HT)	Ventilation Contrat Départemental (€ HT)
Destructuration ancien		
Restructuration ancien bâtiment ONF	70 870,11	31 891,56 (soit 45%)
Extension/adaptation hangar Serv. Tech.	200 000,00	140 000,00 (soit 70%)
TOTAL		171 891,56

Le reliquat de 16 028,44 € et le fonds affecté au dispositif « Patrimoine en Vaucluse » feront l'objet d'une prochaine délibération après le vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les projets énoncés ci-dessus.

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du contrat départemental de solidarité territoriale, d'un montant de 171 891,56 €.

AUTORISE le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Présentation et signature de la convention-cadre de formation 2018 du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

Le Maire fait part au Conseil municipal du projet de convention avec le CNFPT ayant pour objet de définir les modalités d'intervention de ce dernier pour l'exercice 2018 ainsi que les conditions financières.

Une participation financière pour la réalisation de certaines de ces formations viendra s'ajouter à la cotisation que la Commune verse au CNFPT. Les montants des participations demandées pour chaque type de formation sont précisés en annexe de la convention.

Cette convention cadre prendra effet à compter de sa signature jusqu'au 31 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE le projet de convention.

AUTORISE le Maire à la signer.

COMPTE-RENDU DE DELEGATIONS

L'article L.2122-23 du CGCT fait obligation au Maire de rendre compte au Conseil municipal des décisions prises par lui au titre de l'article L.2122-22.

Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre note des décisions suivantes :

Décision n°2018-007 du 16 février 2018

Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de la parcelle G n°797 appartenant à Mme Catherine CRUNELLE.

Décision n°2018-008 du 16 février 2018

Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente des parcelles G n°301, 310, 902, 903, 900, 901 et 904 appartenant à Mmes Maryse et Lucile ARAMAND.

<u>Décision n°2018-009 du 16 février 2018</u>

Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente des parcelles G n°1097 et 315 appartenant à M. Alban CARBONELL et Mme Marjorie SCICLUNA.

Décision n°2018-010 du 16 février 2018

Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente des parcelles A n°880, 863, 879 appartenant aux consorts DAMON.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Alain GUEYDON fait part au Conseil de l'organisation conjointe par les communes de Cadenet, Cucuron et le Comité du Bassin de l'Emploi d'une rencontre publique, le 15 mars 2018 à Cadenet, sur les enjeux économiques du territoire.
- √ Régis AUDIBERT demande :
 - la tenue d'une réunion de la commission Travaux afin que soit étudiée la possibilité de sécuriser la rue Intendant-Général Deranque ;
 - une réunion du Comité de pilotage "Site Pourrières" afin de définir et/ou préciser les éléments du programme de construction des logements ;
 - que le compte-rendu des activités administratives établi par la Secrétaire Générale soit communiqué plus régulièrement.
- ✓ Alain GARDON souhaite obtenir des précisions concernant les modalités d'attribution par le bailleur social Famille et Provence des logements dans l'immeuble "Lou Soulèu" (Cours Pourrières/Face SPAR). Les réponses à ses questions sont apportées par Françoise ARAMAND qui a siégé à la Commission d'attribution qui s'est réunie à Aix en Provence.
- ✓ Alimentation en eau des fontaines : toujours pas d'eau aux sources, donc pas d'eau aux fontaines et lavoirs!
- ✓ Maison de Retraite l'Âge d'Or : le dossier de présentation d'un projet de nouvel établissement est en cours de finalisation. Il sera ensuite présenté au Conseil d'Administration et à l'Agence Régionale de Santé.

La séance est levée à 22h35.